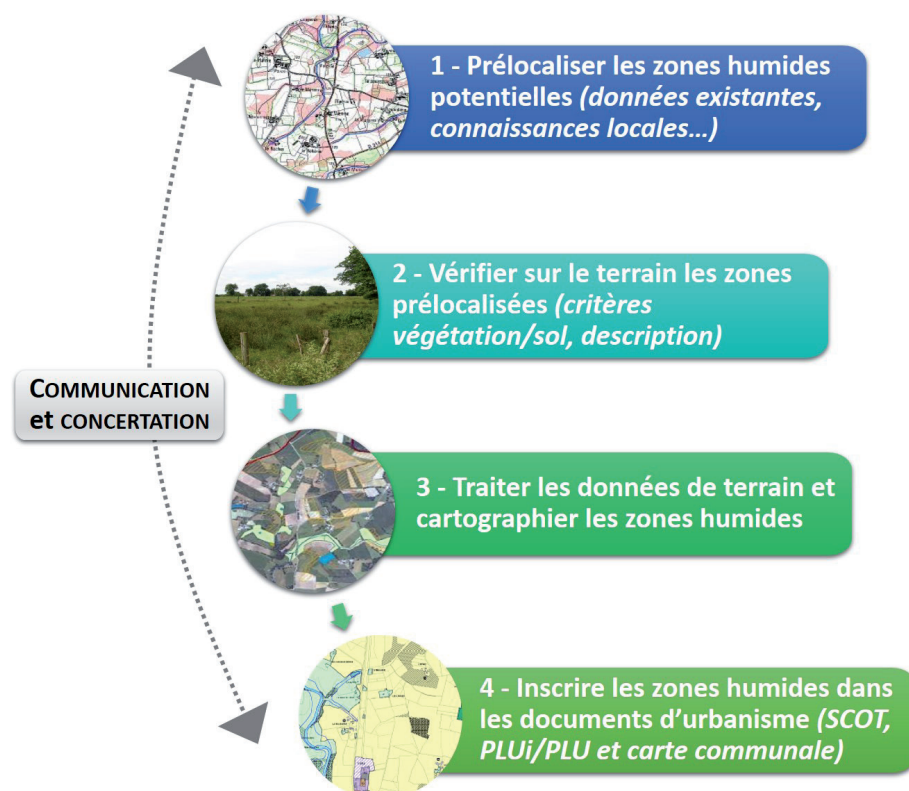




Inventorier pour mieux préserver



Méthode « SAGE Mayenne »

- Un travail de terrain accompagné d'un suivi participatif local
- Un inventaire basé sur la végétation pour l'ensemble du territoire
- Un inventaire plus précis (végétation et sol) sur les secteurs envisagés pour l'urbanisation

Pour tout renseignement complémentaire

SAGE du bassin de la Mayenne
Tél : 02 43 59 96 05
sage.mayenne@lamayenne.fr
www.sagemayenne.fr



Sage MAYENNE

Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne



Identification des zones humides et prise en compte dans les documents d'urbanisme



A la disposition des collectivités

Un guide méthodologique du SAGE Mayenne

- Outil technique pour orienter les collectivités et harmoniser les inventaires
- Mise en place d'une démarche participative accompagnée d'une communication

Un modèle de cahier des charges

- Document pour la consultation des prestataires par les collectivités
- Cadre pour la réalisation de l'inventaire reprenant les éléments du guide méthodologique

Des données de prélocalisation

- Localisation des secteurs potentiellement humides à partir de données numérisées (carte des sols, photo-interprétation...)
 - Guide pour la prospection de terrain
- Ces prélocalisations ne peuvent pas être considérées comme des inventaires à intégrer.

Des financements possibles

Les collectivités peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une **aide financière pour la réalisation des inventaires** allant jusqu'à 80 %. Les modalités dépendent de chaque financeur (Agence de l'eau et Région).

Partenaires techniques et financiers

DDT (urbanisme et police de l'eau)

DDT du Maine-et-Loire	Tél : 02.41.86.65.00
DDTM de la Manche	Tél : 02.33.06.39.00
DDT de la Mayenne	Tél : 02.43.67.87.00
DDT de l'Orne	Tél : 02.33.32.50.50

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Délégation Maine-Loire-Océan Tél. 02.43.86.96.18

Région Pays-de-la-Loire

S'adresser directement à la cellule d'animation du SAGE pour les financements en Région Pays-de-la-Loire

Région Normandie

Site de CAEN Tél : 02.31.06.98.98

Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) de Normandie Tél. 02.33.62.25.10



Crédits photo : Conservatoire botanique national de BREST - SAGE Mayenne - Yann Legoaec - Département de la Mayenne - Fotolia

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

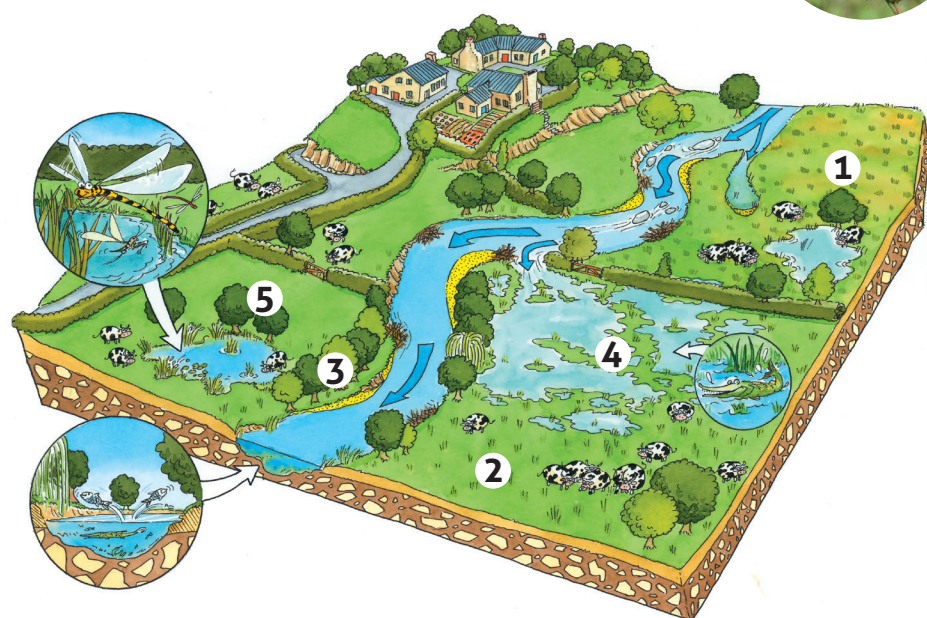
Le **Code de l'environnement** définit les zones humides comme des « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les critères à employer pour leur délimitation sont :

- **morphologie des sols** liée à la présence d'eau ou sols hydromorphes,
- **présence de plantes hygrophiles dominantes,**
- **inondabilité.**

Les critères de sols et de végétation ont été précisés par arrêté ministériel.



Plante hygrophile : plante qui pousse dans les milieux humides (ex : salicaire, reine des prés, gaillet des marais, jonc...)



- | | |
|--|---|
| 1 : Tourbière | 4 : Zone humide en bordure de cours d'eau |
| 2 : Zone humide déconnectée du cours d'eau | 5 : Mare, ceinture de plan d'eau et queue d'étang |
| 3 : Boisement humide | |

Des milieux aux fonctions essentielles...

Régulation des crues et soutien des débits en été

Les zones humides fonctionnent comme des éponges. Elles jouent un rôle pour la **régulation des débits**. Lors des épisodes pluvieux et des crues, elles **préviennent les inondations** en stockant l'excès d'eau et servent de **zone d'expansion**. En période estivale, elles **restituent progressivement l'eau stockée** et soutiennent ainsi les débits dans les cours d'eau.



Amélioration de la qualité des eaux

Les zones humides **interceptent les eaux de ruissellement** avant qu'elles ne parviennent aux cours d'eau. Elles **stoppent les nutriments et les polluants** (métaux lourds, produits phytosanitaires...). Les eaux chargées en matières en suspension sont ralenties dans les zones humides, ce qui provoque la **sédimentation de ces matières**.

Source de biodiversité

Les zones humides sont d'importants **réservoirs de biodiversité**. Représentant seulement 3% du territoire métropolitain, on y retrouve **30% des espèces végétales remarquables** et **50% des espèces d'oiseaux**. Elles sont le lieu de vie et de reproduction de nombreux poissons et de la plupart des amphibiens.



Valeur socio-culturelle et paysagère

Les zones humides font partie du **patrimoine paysager et culturel**. Elles peuvent être le support pour les loisirs, l'éducation à l'environnement, la mise en valeur d'un territoire...

L'intégration dans les documents d'urbanisme

La préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme est une orientation déclinée à plusieurs échelles :

- **Niveau national** : trame verte et bleue
- **Bassin Loire-Bretagne** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- **Bassin de la Mayenne** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Cette démarche permet d'intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme et de les prendre en compte dans les projets de développement.



Une zone humide dans la coulée verte reliant Parigné-sur-Braye à Mayenne (53)

DOCTRINE NATIONALE « Eviter, réduire, compenser »

1. Recherche systématique et prioritaire d'évitement des zones humides
2. Mesures de réduction et/ou de compensation prévues lors de la conception du projet en cas de dégradation/disparition de zones humides
3. Gestion et entretien de ces zones humides de compensation garantis à long terme

La police de l'eau s'applique sur toutes les zones humides. Avant tout projet d'aménagement, le maître d'ouvrage doit s'assurer de la présence ou non de zones humides (contacter la DDT en cas de doute).

Le SAGE Mayenne et les zones humides

Zone humide fonctionnelle

Présence d'un sol hydromorphe et d'une végétation hygrophile dominante
Assure une ou des fonctions spécifiques à ces milieux

Zone humide altérée

Présence d'un sol hydromorphe mais sans végétation hygrophile dominante
A perdu une partie de ses fonctions mais garde un intérêt selon les fonctions remplies

Zones humides au titre du Code de l'environnement



... Mais des milieux fragiles et menacés

En moins de 50 ans, **plus de la moitié des zones humides du territoire français a disparu**. Des activités humaines en sont à l'origine comme l'urbanisation, le développement d'infrastructures et d'aménagements, le drainage, les remblais, les plantations de peupleraies, l'introduction d'espèces envahissantes...



... À l'échelle du bassin de la Mayenne

DISPOSITION DU SAGE

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec l'objectif de protection des zones humides. A ce titre, ils doivent assurer un niveau de protection adéquat en adoptant des orientations, un classement et des règles permettant de les préserver [...].

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU LOCAL

- Les zones humides fonctionnelles sont localisées sur l'ensemble du territoire en lien avec la trame verte et bleue ;
- En complément, les zones humides altérées sont localisées sur les secteurs envisagés à l'urbanisation pour définir au plus juste les possibilités d'aménagement.